



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »*

# *RAPPORT DE JUILLET 2023*

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

ACAT	: Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DCE	: Direction Communal de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
NI	: Non Identifié
OMP	: Officier du Ministère Public
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique de Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

## *I. INTRODUCTION*

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de Juillet 2023. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Comme d'habitude, notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les observateurs des droits humains ont constaté que la sécurité était relativement bonne.

Dans le domaine judiciaire, ce rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales. L'évolution du dossier judiciaire de l'ex-premier ministre du Burundi est aussi évoquée.

En second lieu, le rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont épinglés.

Quatrièmement, ce rapport évoque les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants qui ont été identifiés au cours du mois concerné par ledit rapport.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de juillet 2023 avec une analyse critique des conditions carcérales caractérisées par une surpopulation et une promiscuité dans les prisons.

Le présent rapport se termine par une conclusion et des recommandations pour améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi.

## II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

### II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

#### *1- Un enfant blessé en commune Mpinga-Kayove, province Rutana*

En date du 2 juillet 2023, vers 19 heures, sur la colline Rutambara, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, Eric Niyonkuru, âgé de 15 ans, a été blessé à coups de couteau au niveau de la main par Isidore Kabura, âgé de 35 ans, conducteur de taxi moto. Selon des sources sur place, Isidore s'est arrêté tout près de cet enfant et l'a poignardé à la main avant de lui arracher son téléphone portable. Par la suite, Isidore s'est enfui à bord de sa moto. Selon les mêmes sources, la mère du jeune garçon a porté plainte auprès de l'OPJ de Mpinga-Kayove. Le téléphone a été remis à la mère tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Mpinga-Kayove, en date du 4 juillet 2023.

#### *2- Des armes retrouvées en commune Nyanza-lac, province Makamba*

En date du 4 juillet 2023, vers 16 heures, sur la colline Mukubano I, commune Nyanza-lac, province Makamba, des armes composées de 3 AK47 pliantes, 2 Mag, 5 G3, 4 L4, 1 lance-mortier 60, 1 pistolet UZI et un canon pour Fal ont été retrouvées par des fabricants de briques et ont été récupérées par la police. Selon des sources sur place, ces armes avaient été enterrées par des rebelles lors des conflits armés.

#### *3- Un enfant brûlé en commune Muruta, province Kayanza*

En date du 11 juillet 2023, sur la colline Campazi, commune Muruta, province Kayanza, Firmin Ndayisenga, âgé de 13 ans, élève à l'ECOFO Campazi a été brûlé par sa mère Espérance Ndayishimiye au niveau des bras et des jambes. Selon des sources sur place, l'enfant avait été attrapé en train de voler des oignons dans un champ appartenant à son voisin prénommé Nestor. Ce dernier a conduit l'enfant aux chefs collinaires qui ont donné des conseils à l'enfant avant de le relâcher. Selon les mêmes sources, arrivé à la maison, l'enfant a été puni par sa mère en colère. Des voisins ont porté secours à l'enfant et la mère a pris fuite tandis que les autorités collinaires ont conduit l'enfant au CDS Remera pour des soins de santé.

### II.2. Du contexte judiciaire

Au cours mois de juillet 2023, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous présenterons également l'évolution du dossier judiciaire de l'ex-premier ministre du Burundi, Alain Guillaume Bunyoni, avec sa comparution au cours du mois de juillet 2023.

### *II.2.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.*

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de juillet 2023. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

#### ***1- Quatre membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune et province Rumonge***

En date du 3 juillet 2023, sur la colline Gashasha, commune et province Rumonge, Phénias Kurubone, âgé de 73 ans, Saidi Tubanyenzi, âgé de 32 ans, Jérémie Toyi, âgé de 38 ans et Césarie Horugavye, âgée de 40 ans, tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du commissariat communal de police de Rumonge. Selon des sources sur place, ces 3 hommes sont allés témoigner chez le Gouverneur en faveur de Césarie qui avait porté plainte contre le chef de colline car ses vaches avaient endommagé son champ. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de former un groupe qui veut renverser le chef collinaire du nom de Frida Ndagijimana.

#### ***2- Un membre du parti CNL et un membre du parti CNDD-FDD arrêtés en province Rutana***

En date du 3 juillet 2023, au bureau du Gouverneur sis au chef-lieu de la province Rutana, les prénommés Apollinaire, membre du parti CNL et Xavier, membre du parti CNDD-FDD, tous infirmiers au CDS Giharo, ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du parquet de Rutana sur l'ordre du Gouverneur, Olivier Nibitanga. Selon des sources sur place, ils avaient été accusés du détournement des médicaments pour les vendre dans la pharmacie. Aucune preuve n'a été signalé.

#### ***3- Un commerçant arrêté en commune et province Ruyigi***

En date du 5 juillet 2023, vers 8 heures, le prénommé Samuel, commerçant de Ruyigi a été arrêté à la station de l'économat de Ruyigi par Valéry Nkunzimana, chef de cabinet du Gouverneur de Ruyigi. Selon des sources sur place, il était en train de s'approvisionner en carburant alors qu'il avait eu du carburant la veille pour son véhicule de type probox. Le même jour, le TGI Ruyigi l'a auditionné dans une procédure de flagrance et l'a condamné à une peine de servitude pénale de 3 mois et à payer une somme de 700.000 FBU pour atteinte à l'économie nationale. Selon les mêmes sources, ce chef de cabinet du gouverneur prend des photos des plaques des véhicules qui s'approvisionnent et aucun véhicule n'est autorisé à revenir à la pompe avant 3 jours.

#### ***4- Deux personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 10 juillet 2023, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Saïdi Mugisha et le nommé Kundabayo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 30 ans ont été arrêtés par le prénommé Daniel, Commissaire communal de police accompagné par Landry Munezero, représentant communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont saisi 10 bidons de 20 litres remplis d'essence appartenant à Saïdi Mugisha. Ce dernier a reçu l'ordre de leur donner une somme de 500.000 FBU pour classer cette affaire sans suite. Selon les mêmes sources, Kundabayo leur a écrit un message leur disant de partager sur cette somme sinon il leur a pris des photos quand ils recevaient cet argent. Ces derniers lui ont demandé de venir prendre une part et à son arrivée, le commissaire l'a menotté et l'a conduit au cachot de la police à Buhiga. Par après, ils sont retournés chez Mugisha où ils ont pris ces bidons d'essence et les ont amenés à la police. Mugisha leur a demandé de lui remettre l'argent et ils ont refusé. Ils l'ont arrêté et tous ont été transférés au cachot du commissariat provincial en date du 11 juillet 2023.

### **5- Un élève arrêté en commune Ntega, province Kirundo**

En date du 12 juillet 2023, au TGI Kirundo, Christella Ndayishimiye, élève en 3<sup>ème</sup> année, section Langue au Lycée communal Mugendo, commune Ntega, province Kirundo a été arrêtée sur une ordonnance de mise en détention préventive après avoir été accusée de dévoiler le secret professionnel. Elle venait d'être auditionnée durant 3 jours au parquet de la République de Kirundo où elle était détenue depuis le 3 juillet 2023. Cette ordonnance renseigne qu'un dossier est en cours d'instruction pour révélation du secret professionnel à charge de cette élève et qu'il existe contre elle des charges suffisantes de culpabilité même si Christella Ndayishimiye a nié les faits. Ce même jour, elle a été transférée à la prison de Ngozi à bord d'un véhicule du parquet de la République de Kirundo mais arrivée à Gaseke, commune Kiremba, sur la route Kirundo-Ngozi, à 20 Km du centre Ngozi, Sylvestre Nyandwi, Procureur Général de la République a intimé l'ordre de la libérer suite au plaidoyer du Ministre de l'Education Nationale, François Havyarimana. En date du 16 juillet 2023, une autre ordonnance de mise en liberté provisoire a été émise par le TGI Kirundo en faveur de Christella Ndayishimiye en l'accusant toutefois de disparition de preuves. Précisons qu'en date du 23 juin 2023, des élèves du Lycée Communal Mugendo avaient écrit une lettre au Directeur dudit Lycée avec copie pour information aux chefs hiérarchiques en dénonçant les fraudes de Christella Ndayishimiye aux examens. Suite à cette lettre, le DCE a mené des enquêtes dont les résultats ont abouti à l'arrestation de Gérard Bigirimana (Préfet des Etudes à cette école), de Bonaventure Misago (titulaire du cours FPH) et de Christella sur mandat du Procureur de la République de Kirundo. Après un interrogatoire mené auprès de ces derniers, en date du 26 juin 2023, Oscar Nemeyimana a également été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police de Ntega. En date du 3 juillet 2023, le responsable provincial du SNR, Michel Ndikuriyo a conduit Gérard Bigirimana, Bonaventure Misago, Christella Ndayishimiye et Oscar Nemeyimana à son bureau avant de les transférer au cachot du commissariat provincial de Kirundo. Oscar Nemeyimana avait été remplacé, à son poste, par Fleury Hitimana pour assurer l'intérim sur l'initiative du DCE. Par après, Oscar Nemeyimana avait été muté à l'ECOFO Rushubije comme professeur. Rappelons que cette affaire remonte au 11 janvier 2023 suite aux plaintes de cette élève auprès du DCE et de l'OPJ Ntega contre son directeur Oscar Nemeyimana qui la harcelait sexuellement. Cette élève avait même présenté des preuves comme des messages et des appels téléphoniques ainsi que des témoignages du jour où elle a failli être violée au bureau dudit directeur.

### **6- Un agent du SNR arrêté en commune Giharo, province Rutana**

En date du 14 juillet 2023, à l'Ecole Technique de Giharo, commune Giharo, province Rutana, Alexis Niyongabo, agent du SNR, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par la police sur l'ordre du Gouverneur de la province Rutana, Olivier Nibitanga lorsqu'il venait de prendre des photos de l'immeuble en étage de cette école en construction. Selon des sources sur place, ce gouverneur a ordonné également la saisie des téléphones portables. Alexis Niyongabo a été transféré au cachot du chef-lieu de cette province. Le gouverneur de Rutana l'accusait de vouloir envoyer aux hautes autorités ces photos de cet immeuble en construction depuis bientôt 10 ans alors que des contributions ont toujours été collectées auprès de la population. Alexis Niyongabo a été libéré le même jour grâce à l'intervention des autorités hiérarchiques du SNR à Bujumbura.

### ***7- Une personne arrêtée en commune et province Rumonge***

Dans la matinée du 14 juillet 2023, Evariste Ndayegamiye, commerçant, a été arrêté, en commune et province Rumonge, en possession de 83.000 FBU et 52.000 Shilling Tanzaniens. Selon des sources sur place, en date du 18 juillet 2023, vers 16 heures, il a été auditionné par le TGI de Rumonge dans le cadre des procès de flagrance en l'accusant de rébellion et gaspillage de fonds publics. Il a été condamné à une année de servitude pénale et à payer une somme de 250.000 FBU d'amende.

### ***8- Une personne arrêtée en commune Mugamba, province Bururi***

En date du 14 juillet 2023, un jeune homme de 23 ans et militant du parti CNL connu sous le nom de Déo alias Ntakaya a été arrêté sur la colline Mugomera, zone vyuya commune Mugamba, province Bururi. Il a été arrêté par la police en collaboration avec les jeunes Imbonerakure de la localité lui reprochant d'avoir chanté des chansons du parti CNL dans un bistrot. Selon des témoins, il a été conduit immédiatement au cachot du commissariat de police à Mugamba.

## ***II.2.2. De l'évolution de l'affaire de l'ex-premier ministre du Burundi***

### ***1- Comparution de l'ex-Premier Ministre en commune et province Ngozi***

En date du 7 juillet 2023, dans la prison des hommes à Ngozi, commune et province Ngozi, l'ex-Premier Ministre, le Général Alain Guillaume Bunyoni a comparu, à huis clos, devant la Cour Suprême siégeant en chambre de conseil. Selon des sources sur place, Alain Guillaume Bunyoni a été visité par les membres de sa famille à savoir son épouse et 2 enfants. Selon les mêmes sources, sa famille et des journalistes n'étaient pas autorisés à accéder au lieu d'audience. Rappelons que, depuis son transfert dans cette prison, cet ancien dignitaire n'a été auditionné qu'en date du 26 mai 2023.

***Bref et sans être exhaustif, au moins 13 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement au cours du mois de juillet 2023.***

### **III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **III.1. Présentation générale**

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de juillet 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes. Ci-après quelques cas d'illustration.

#### **1- Un détenu mort en commune et province Rumonge**

En date du 2 juillet 2023, au cachot de la zone Gatete, commune et province Rumonge, Salvator Ntihabose a succombé suite à des blessures qui lui avaient été infligées, en date du 29 juin 2023, par des Imbonerakure de cette colline. Selon des sources locales, Salvator a été gravement blessé par des Imbonerakure sur des accusations de vol de fruits de palmiers avant d'être conduit au cachot de police en zone Gatete. Il est tombé malade de la diarrhée et il a crié au secours pour qu'il aille à une structure sanitaire mais le dénommé Nkongoro, OPJ en charge du cachot a fait sourd-oreille. Selon les mêmes sources, cet OPJ a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge depuis le 3 juillet 2023.

#### **2- Trois corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 2 juillet 2023, dans l'après-midi, au bord de la rivière Rusizi, sur la colline Mparambo 1 de la commune Rugombo, province Cibitoke, 3 corps sans vie d'hommes non identifiés, ont été découverts en état de décomposition par des pêcheurs. Selon des sources locales, tous ces corps étaient complètement couverts de blessures. D'après les mêmes sources, les victimes seraient des jeunes du parti CNDD-FDD. Ils ont été tués après d'intenses combats en grande partie à l'arme blanche qui les ont opposés avec leurs collègues du même parti dans la nuit du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet. Les mêmes sources ont indiqué que dans la nuit du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet, un groupe de jeunes Imbonerakure en provenance de la RDC et en possession des biens matériels constitués de bidons de carburant et de pagnes a livré une bataille avec d'autres Imbonerakure qui étaient sur la rive de la rivière Rusizi du côté Burundi. Selon les hypothèses de nos sources, cette bataille aurait comme origine des mésententes sur le partage du butin de guerre rassemblé en RDC.

#### **3- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Buraza, province Gitega**

En date du 3 juillet 2023, sur la colline Bugera, commune Buraza, province Gitega, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un puits se trouvant au bord de la route.



#### ***4- Une personne tuée en commune Mabayi, province Cibitoke***

En date du 6 juillet 2023, vers 21 heures, dans la rivière Barizo, sur la sous-colline Ngoma, colline Kibande, commune Mabayi, province Cibitoke, Jérémie Niyibizi, âgé de 22 ans, marié, orpailleur, résidant dans la même localité, a été tué à coup de fusil par des militaires du 121<sup>ème</sup> bataillon en patrouille dans la forêt naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, des personnes qui étaient avec la victime ont pris le large avant que ces militaires n'ouvrent le feu sur Jérémie. Ce dernier est mort sur le champ.

#### ***5- Six personnes tuées et six autres blessées en commune Mabayi, province Cibitoke***

En date du 7 juillet 2023, dans la forêt naturelle de la Kibira, sur la colline Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, 6 personnes dont 5 vêtues en uniformes militaires de la RDC et un militaire burundais ont été tuées lors d'une fusillade entre des militaires burundais du 112<sup>ème</sup> bataillon du camp Cibitoke en patrouille et des gens non identifiés parlant la langue Kinyarwanda. Six autres personnes dont deux militaires burundais ont été blessées et ont été transportées à bord d'un véhicule militaire vers une structure sanitaire de Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, des crépitements d'armes ont été entendus par des habitants de Gafumbegeti vers 15 heures en date du 7 juillet 2023. Selon les mêmes sources, les cinq personnes tuées portaient des uniformes de la RDC et ont été enterrées dans la même forêt tandis que le militaire burundais a été transporté vers une des morgues de Bujumbura Mairie.

#### ***6- Un corps sans vie d'un militaire burundais retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke***

En date du 10 juillet 2023, vers 10 heures, sur la colline Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, un corps sans vie d'un militaire burundais du 41<sup>ème</sup> bataillon du Camp Mutukura a été retrouvé dans la forêt naturelle de la Kibira par des militaires. Selon des sources sur place, ces militaires avaient perdu les traces de leur compagnon d'arme quand ils étaient en patrouille. Selon les mêmes sources, ce cadavre présentait des blessures au niveau des jambes et a été transporté à Bujumbura à bord d'un véhicule militaire.

#### ***7- Une femme tuée et une autre personne blessée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

En date du 15 juillet 2023, vers 21 heures, à la 14<sup>ème</sup> avenue, quartier Mirango, zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Rosine Miyango, a été fusillée à l'aide d'un pistolet par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, cette femme qui venait de l'Eglise des Amis a été tuée quand elle déposait des personnes qu'elle transportait dans son véhicule. Selon les mêmes sources, le cadavre et une des personnes blessées ont été conduits à l'Hôpital militaire de Kamenge.

#### ***8- Une personne tuée en commune et province Muyinga***

En date du 15 juillet 2023, sur la colline Nyamarumba de la zone Munagano en commune et province Muyinga, Japhet Nimbona a été tué. Selon une source, l'origine de ce meurtre serait liée aux conflits fonciers. Sept personnes ont été arrêtées dans le cadre d'une enquête.

#### ***9- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega***

En date du 16 juillet 2023, au quartier Yoba, commune et province Gitega, un corps sans vie de Melchiade Hakizimana, âgé de 35 ans, marié, convoyeur de camions a été retrouvé sur l'Aérodrome de Gitega. Selon des sources sur place, ce corps avait des blessures sur tout le corps. Selon les mêmes sources, la veille, vers 20 heures, Melchiade Hakizimana était avec d'autres dans un cabaret appelé "ku mpene" situé sur la RN 2 allant de Gitega vers Bujumbura quand il est parti en répondant au téléphone

mais il n'est pas revenu et ses amis croyaient qu'il était rentré à la maison qui se trouve à 600 mètres de cet aérodrome.

#### ***10- Un corps sans vie retrouvé en commune Ruhororo, province Ngozi***

Dans la matinée du 17 juillet 2023, sur la colline Rucamihigo de la commune Ruhororo en province Ngozi, un corps sans vie de Michel Ntunzwenimana a été retrouvé non loin de la vallée séparant les collines Rushenza de la commune Muhanga (province Kayanza) et Rucamihigo de la commune Ruhororo (province Ngozi). Selon une source, le défunt était un vendeur ambulancier.

#### ***11- Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune Rutovu, province Bururi***

Dans la matinée du 18 juillet 2023, dans la rivière Ruvyironza, commune Rutovu, province Bururi, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée a été retrouvé flottant sur les eaux de cette rivière, non loin de l'ISABU de Mahwa. Selon des sources sur place, le corps avait des blessures au niveau du cou et de la gorge. Selon les mêmes sources, cette jeune fille aurait été tuée ailleurs avant que son corps ne soit jeté dans cette rivière. Sur l'ordre de Josette Ndayikeza, administrateur communal de Rutovu, ce corps a été repêché et conduit à la morgue de l'hôpital de Rutovu.

#### ***12- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega***

Dans la matinée du 19 juillet 2023, un corps sans vie d'Espérate Irakoze âgée de 33 ans, a été retrouvé dans la maison de passage du quartier de Nyabiharage en commune et province de Gitega. Selon des sources sur place, après avoir remarqué son absence à la réception et dans sa famille, toutes les chambres de la maison de passage ont été fouillées. C'est alors qu'on est tombé sur son corps ligoté et couvert de sang sous un lit de l'une des chambres. La police a appréhendé le veilleur de la maison de passage dans le cadre d'une enquête.

#### ***13- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rutana***

Dans la nuit du 19 au 20 juillet 2023, sur la colline Gifunzo, zone, commune et province Rutana, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été retrouvé devant l'enclos d'un présumé Elias, âgé de 43 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Elias a été arrêté par des policiers et a été conduit au commissariat communal de police de Rutana pour des raisons d'enquête.

#### ***14- Un corps sans vie retrouvé en commune Gatara, province Kayanza***

En date du 21 juillet 2023, un corps sans vie de Côme Gahungu, âgé de 52 ans, père de trois enfants, cultivateur, originaire de la colline Businde, a été retrouvé et repêché dans la rivière Kinyangona séparant les communes Gatara et Gahombo, province Kayanza. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Côme Gahungu avait passé la soirée du 20 juillet 2023 dans un bistrot se trouvant au centre Ruhengeri en train de partager de la bière locale avec ses amis dont Bède Manirakiza et Liévin Misago de la colline Ruhengeri, commune Gatara et lui avait promis de lui donner un porc à élever. Le matin du même jour, tous les deux ont été appréhendés par le Commissaire communal de police de Gahombo en collaboration avec celui de Gatara, Louis Ndayizeye et ont été conduits au cachot communal de Gahombo. Sur l'autorisation de sa femme Immaculée Ndagijimana, le corps a été enterré, en date du 21 juillet 2023, vers 10 heures, au cimetière de Businde par la population sur l'ordre de Sylvestre Ntunzwenimana, administrateur communal de Gahombo.

### 15- Un corps sans vie d'un bébé retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 22 juillet 2023, vers 8 heures, à la première avenue, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un bébé de sexe masculin emballé dans des sachets a été retrouvé dans un caniveau. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré au cimetière de Mpanda sur l'initiative du chef de zone Buyenzi, Amzu Abadou Habonimana en collaboration avec la police.

### 16- Un garçon mort en commune et province Kirundo

En date du 24 juillet 2023, Ezéchiel Ntihinduka âgée de 14 ans, a été succombé suite à ses blessures, à l'hôpital provincial de Kirundo, après avoir été tabassé par Jean Marie Nkurunziza, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Ezéchiel a subi ces coups et blessures graves, en date du 22 juillet 2023, sur la colline Nyakibingo de la commune Ntega, province Kirundo. Ses parents n'ont cessé d'exiger l'arrestation et le jugement du présumé auteur.

**Bref et sans être exhaustif, au moins 23 personnes ont été tuées et 21 autres ont été blessées au cours du mois de juillet 2023**

### III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Localité \ Catégories d'auteurs	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Cibitoke	7	6	0	0	0	0	0	0	4	0	11	6
Gitega	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	3	1
Karusi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Kayanza	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muramvya	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Muyinga	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rumonge	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	1	3
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>21</b>

#### ***IV. DES CAS DE VSBG***

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude, raison pour laquelle seule une poignée de quelques présumés auteurs sont arrêtés et que quelques cas seulement sont identifiés par les observateurs des droits humains.

Ainsi, au cours du mois de juillet 2023, **onze cas** de victimes de VSBG ont été identifiés.

***Ces cas sont présentés ci – dessous :***

##### ***1- Une personne blessée en commune et province Kayanza***

Dans la nuit du 6 juillet 2023, vers 21 heures, sur la sous-colline Gikombe, colline Kavumu, commune et province Kayanza, Phocas Habonimana, âgé de 39 ans, coiffeur, a été blessé au niveau de son organe génital par sa femme, Cassilde Nizigiyimana, âgée de 32 ans. Selon des sources sur place, pendant la journée, Cassilde avait participé à une réunion de l'association d'épargne et de crédit dont elle est membre afin de partager l'argent épargné avec d'autres femmes. Phocas a demandé à sa femme de lui rendre l'argent reçu mais cette dernière a refusé ; ce qui a occasionné des disputes qui ont abouti à des blessures de l'organe génital de son mari. Ce dernier a saigné jusqu'à perdre connaissance. Selon les mêmes sources, la femme a crié au secours en disant que son mari voulait la tuer. Comme elle souffrait de l'hypertension, elle a été évacuée vers le CDS Murima tandis que son mari a été arrêté, le lendemain, à son salon de coiffure à Gikombe, sur l'ordre de Hassan, Commissaire communal de police à Kayanza. Il a été conduit à l'hôpital de Kayanza où il a été gardé par 2 policiers.

##### ***2- Deux garçons violés en commune Butihinda, province Muyinga***

En date du 9 juillet 2023, vers 20 heures, au centre de négoce Gahararo, colline Gitega, zone Buvumbi, commune Butihinda, province Muyinga, S.S., âgé de 10 ans et S.I., âgé de 13 ans ont été violés par Joseph Murekembanze, âgé de 42 ans, résidant sur la colline Buvumbi de la même commune. Selon des sources sur place, ces victimes ont été évacuées vers l'hôpital de Kamaramagambo. Le présumé auteur, quand à lui, a été arrêté et conduit au cachot communal de la police. Signalons que Joseph venait d'être libéré après avoir purgé 13 ans d'incarcération à la Prison de Muyinga pour viol d'un garçon.

##### ***3- Une fillette violée en commune et province Rumonge***

En date du 9 juillet 2023, vers 18 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, P.I., mineure, a été violée par un dénommé Masabo, âgé de 60 ans, sentinelle d'une maison en construction proche du domicile de cette victime. Selon des sources sur place, il l'a trompée en disant qu'il voulait lui offrir un beignet et il l'a conduite dans ce chantier pour la violer. Selon les mêmes sources, l'enfant a crié et des voisins sont directement intervenus ; trouvant des spermatozoïdes sur son pantalon et sur l'enfant. La victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge, le même jour vers 21 heures tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge.

#### ***4- Un homme blessé en commune et province Rumonge***

En date du 9 juillet 2023, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, Rémy Manirakiza, âgé de 63 ans, a été poignardé à l'aide d'un couteau, au niveau de la côte gauche par sa femme, Jeanine Inamuco, âgée de 35 ans. Selon des sources sur place, la victime se disputait avec ses enfants quand il a été poignardé. Selon les mêmes sources, Rémy Manirakiza a été évacué vers l'hôpital de Rumonge pour des soins médicaux tandis que sa femme a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de la police à Rumonge.

#### ***5- Une femme battue en commune Rutegama, province Muramvya***

En date du 11 juillet 2023, vers 20 heures, sur la colline Bupfunda, commune Rutegama, province Muramvya, Eulalie Bayubahe, âgée de 29 ans, a été battue à l'aide d'une barre de fer au niveau du bras gauche par son mari, Nicodème Niyonsaba âgé de 34 ans. Cette femme a eu une fracture sur son bras. Selon des sources sur place, cette femme a été accusée de n'avoir pas mis au monde après 3 ans de mariage. Selon les mêmes sources, cette femme a été battue quand elle venait ouvrir la porte à son mari rentré dans un état d'ivresse. Le lendemain, le mari a pris fuite après avoir été informé que la police allait l'interpeller.

#### ***6- Une fille violée en commune Cendajuru, province Cankuzo***

En date du 14 juillet 2023, vers 21 heures, sur la colline Kigarika, commune Cendajuru, province Cankuzo, C. N., âgée de 17 ans, vivant sur la colline Musenyi, commune et province Cankuzo, a été violée par un inconnu quand elle venait du marché. Selon des sources sur place, le présumé auteur lui avait dit que si elle acceptait, il allait l'épouser. Il lui a offert de la bière et l'a conduite dans une maison des environs pour la violer. Après cet acte, cet homme s'est enfui dans la nature.

#### ***7- Un bébé violé en commune et province Rumonge***

En date du 15 juillet 2023, vers 11 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, B. I., âgée de 10 mois, a été violée par Zarina Kabura, âgée de 15 ans. Selon des sources sur place, Zarina a pris l'enfant de son voisin, l'a emmenée dans une maison inachevée où elle a introduit son doigt dans la partie génitale de l'enfant. Ce dernier a pleuré intensivement ; ce qui a alerté des voisins. Ils ont conduit l'enfant à l'hôpital de Rumonge tandis que cette fille a été conduite au cachot du commissariat de police de Rumonge.

#### ***8- Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi***

En date 15 juillet 2023, vers minuit, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la dénommée Niyonsaba, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 26 ans, a été battue par son mari, Thaddée Nduwimana, âgé de 32 ans, membre du même parti, quand il rentrait ivre. Selon des sources sur place, il a commencé à injurier sa femme en la traitant d'incapable avant de la gifler. Au même moment, il a pris une machette pour lui couper la tête. Selon les mêmes sources, cette femme a pris fuite et son époux l'a poursuivi mais en vain. Déçu, il a coupé des bananes se trouvant devant sa maison. Niyonsaba est allée porter plainte auprès d'un chef de dix ménages mais ce dernier lui a orienté à la police.

### **9- Une femme tabassée en commune et province Bubanza**

Dans la nuit du 15 au 16 juillet 2023 aux environs de minuit, en commune et province Bubanza, Espérance Ndayizeye âgée de 30 ans a été sérieusement battue par son concubin Anastase Nimpaye âgé de 31 ans, jeune actif membre des Imbonerakure. Des sources sur place indiquent que le délinquant avait l'objectif d'assassiner sa concubine suite aux mésententes entre eux. Le présumé malfaiteur aurait profité quand la victime était sortie à l'extérieur de sa maison pour se soulager. Croyant qu'elle était morte, il l'a laissée dans un état de coma. Elle et ses voisins demandent que justice soit faite.

### **10- Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 17 juillet 2023, vers 17 heures, sur la colline Nyarunazi, commune Rutegama, province Muramvya, D.I., âgée de 15 ans, élève en classe de la 8<sup>ème</sup> année au Lycée communal de Nyarunazi, a été violée par Désiré Nibitanga, âgé de 37 ans, commerçant au centre de négoce de Nyarunazi dans sa boutique où elle était allée acheter de l'huile de palme. Désiré a fermé la porte de sa boutique, l'a déshabillée et l'a violée malgré des cris de la fillette. Selon des sources sur place, après cet acte, la fillette est sortie en pleurant et a laissé son sous vêtement chez Désiré. Des voisins sont intervenus et ont trouvé Désiré en train de s'habiller. Ils l'ont ligoté et l'ont conduit au cachot du poste de police de Rutegama avec le sous vêtement dans ses mains. La victime, quant à elle, a été conduite au CDS de Rutegama pour des soins de santé. Le lendemain, le présumé auteur a été transféré au commissariat provincial de police avant de le conduire, le même jour, à la prison de Muramvya.

## **V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS**

### **1- Une personne battue en commune et province Gitega**

En date du 15 juillet 2023, vers 21 heures, sur la colline Rutegama, commune et province Gitega, Fabrice Havyarimana, âgé de 24 ans, chômeur, a été battu et coupé un de ses testicules par un groupe d'Imbonerakure en ronde nocturne. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle quand elle a été attaquée et tabassée par ces membres de la milice Imbonerakure. Après cet acte, Fabrice Havyarimana a été jeté dans un boisement d'eucalyptus à quelques mètres de son domicile. Selon les mêmes sources, le lendemain matin, Fabrice Havyarimana a été retrouvé par des personnes qui se rendaient à la messe et a été transporté à l'hôpital régional de Gitega pour des soins médicaux.

### **2- Une femme tabassée par un policier en commune et province Bubanza**

En date du 25 juillet 2023, le matin, sur la colline Masaka, en commune et province Bubanza, Jeannine Sibomana âgée de 29 ans a été tabassée par un policier dénommé Sendegeya. La victime serait accusée de sorcellerie. Après le forfait, le présumé auteur a été vite arrêté.

## VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

### II.1. Tableau de la situation carcérale au 31 Juillet 2023

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadé	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	453	149	6	273	25							3	3	226,50%
Bururi	250	429	284	13	118	14							3		131,60%
Gitega	400	1379	667	66	570	76							4	6	344,75%
Mpimba	800	4 268	2 605	191	1 436	36							12	15	533,50%
Muramvya	100	690	184	12	461	33							5	2	690,00%
Muyinga	300	533	116	10	372	35							5		177,67%
Ngozi (F)	250	192		60		100		11		21			12	9	76,80%
Ngozi (H)	400	1500	487		1013										375,00%
Rumonge	800	1097	324	14	722	37							3	2	137,13%
Rutana	350	465	143	11	295	16							1		132,86%
Ruyigi	300	702	225	21	419	37							6	3	234,00%
CMCL Ruyigi	72	77					16		61						106,94%
CMCL Rumonge	72	77					35		42						106,94%
<b>TOTAUX</b>	<b>4 294</b>	<b>11 862</b>	<b>5 184</b>	<b>404</b>	<b>5 679</b>	<b>409</b>	<b>51</b>	<b>11</b>	<b>103</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54</b>	<b>40</b>	<b>276,25%</b>
			<b>5187+404=5588</b>		<b>5679+409=6088</b>		<b>51+11=62</b>		<b>103+21=124</b>				<b>54+40=94</b>		

La population pénitentiaire est de 11 862 détenus + 94 nourrissons = 11.956

Le total des prévenus est de 5.588 adultes + 62 mineurs = 5.650

Le total des condamnés est de 6.088 adultes + 124 mineurs = 6.212

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues et le tableau de la situation carcérale révèlent que la surpopulation est restée une triste réalité dans les différents établissements pénitentiaires burundais au cours du mois de juillet 2023. En effet, les statistiques de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires font état d'une population carcérale avec 11 956 détenus pour des établissements pénitentiaires burundais d'une capacité d'accueil de 4 294 détenus, soit un taux d'occupation de 276,25%. Bien de plus, toutes les 11 maisons de détention et 2 CMCL du pays ont des taux d'occupation dépassant de loin les 100% sauf la prison de Ngozi pour femmes seulement qui a un taux d'occupation de 76,80%. Cette surpopulation carcérale est essentiellement liée au dysfonctionnement du système judiciaire et découle de plusieurs facteurs : des détenus dont les infractions à charge revêtent un caractère politique et qui sont jugés avec un retard excessif, d'autres détenus qui continuent à croupir dans les prisons alors qu'ils ont été acquittés et bien d'autres cas de détenus qui, une fois relaxés, sont de nouveau arrêtés par des Imbonerakure et/ou agents du SNR.

Il se remarque tout de même une légère diminution de la population pénitentiaire par rapport à l'année 2022 et, de surcroît, une diminution des taux d'occupation dans les différents milieux carcéraux du pays. Cette diminution est le résultat des relaxations qui ont été effectuées suite aux multiples efforts de désengorgement des prisons. A ce sujet, l'APRODH salue ces initiatives mais avait toujours signalé que ces mesures-prises surtout par le Président de la République et le Ministre de la Justice-ne produisent pas des effets palpables, faute de mesures d'accompagnement de la part des juges, des magistrats et des autorités pénitentiaires. Un plaidoyer de grande envergure s'impose à ce niveau pour susciter un changement de comportement au sein de ces principaux intervenants dans la chaîne pénale.



## ***VII. CONCLUSION***

A la fin du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi mais le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi car cela découragerait les auteurs. Dans ce silence inouï, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit au Burundi. Ainsi, au moins 23 personnes ont été tuées, 12 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 11 personnes ont été victimes des VSBG.

La situation se présente ainsi au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans commune mesure. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été blanchies. Même celles qui sont relaxées sont de nouveau arrêtées quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui font le beau et le mauvais temps sans être inquiétés.

De manière générale, le constat est que la situation des droits de l'homme au Burundi se détériore au jour le jour. C'est pourquoi, l'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

### **• *Au gouvernement du Burundi***

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ De continuer les efforts de désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation qui mine ces milieux et qui constitue une violation des droits des prisonniers.

### **• *Aux PTF***

- ✓ De renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et de la sécurité et de la protection des droits de la personne humaine.

### **• *A la population***

- ✓ De rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.
- ✓ De suivre de près et dénoncer toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains.